



Titre de sejour famille et vie privé

Par **ouba**, le **17/10/2009** à **12:27**

Bonjour, merci pour ta reponse . pour etre plus precis je rentré en france avec un visa schengen destination pays bas apres quelque jours je suis rentré en france ou se trouvait ma copine avec qui je vis il y plus de 16 mois, enfin on c'est marié. ma question est: comment prouvé la communauté de vie ,et mon visa schegen court sejour est il valable en france. rn en fin pour la demande de mon premier titre comment ca se passe a la prefecture? merci de m'apporter votre aide.

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **20:55**

Bonjour, rn rn le visa est valable en France, car on considère que c'est une entrée régulière dans tout l'espace schengen. rn rn Pour les preuves de vie commune, il faut un bail, des factures edf, de téléphone à vos deux noms et même adresse depuis au moins six mois depuis le mariage. rn rn Le titre de séjour est à demander en Préfecture, ou en sous préfecture pour les villes comme Paris.

Par **louise28**, le **14/02/2010** à **19:55**

boinnkour anais rn rn j'ai change de pseudo car je ne pouvais plus me connecter avec le mme psuedo avant qui est laurence28. rn je voualis juste vous informe que ma situation tire ala fin je ne sais si vous pouvez vous rappeler de mois , en grosso modo j'avais eu un refus de renouvellement donc j'atais marie a un francais et j'ai divorce suite au violence conjuguale. apres plusieurs recours j'ai eu d,annulation. apres j'ai change de region et me suis

pacse avec un francais je precise que mon entree en france est bien un visa long sejour.donc un mois apres le pacs je suis partir a la prefecture demander mon transfert de dossier et un recipisse de 3mois m,avais ete remis et il ya 2semaine j'ai recu la convocaion de la viste medicale. je vous relate tout ceci pour que vous vous en rappeler de moi car nous avons discuter et m,aviez aide grace a vos conseille.donc voila d,ou j'en suis merci